



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016

PV N°386

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ;

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 membres

BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUZONI-GATEL Dominique	Pers. Ext.	Directrice Générale d'ONIRIS
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
ROUX Jean-Yves	Ens. B	UFR Lettres et Langages
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 10 membres

CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
DAVID Marie	Ens. B	ESPE Nantes
GIRAUDET Brice	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
PODEVIN Adrien	Etudiant S.	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ABSENT : 1 membre

RUVAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
------------------	----------	--------------------------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
29	18	10	1	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-Président Développement et Partenariats – Affaires financières
BARON Stéphane	Commissaire aux Comptes – KPMG Entreprises
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur du Cabinet
DERRIEN Luc	Commissaire aux Comptes – Ernst & Young
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

GERARD Bruno
JESTIN Béatrice
KEROUANTON J. Louis
PENISSON Stéphanie
TEXIER Stéphanie
VADE Corinne

Commissaire aux Comptes – Ernst & Young
Commissaire aux Comptes – KPMG Entreprises
Vice-président du Patrimoine Immobilier
Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
Directrice Générale Adjointe des Services
Secrétaire Générale Adjointe du Rectorat de Nantes

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2015
2. Informations générales

AFFAIRES BUDGETAIRES

3. Certification des comptes 2015
4. Présentation et approbation du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2015
5. Approbation de la désignation des Commissaires aux Comptes

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

6. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes à l'Association Syndicale Libre de gestion des IRS 2 et Campus
7. Approbation de la modification des Statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Pôle d'Enseignement supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire »

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

8. Approbation de la procédure de validation des acquis de l'expérience pour le Doctorat (procédure dite de « VAE Doctorale ») (après avis de la CR et de la CFVU)
9. Présentation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2016 (après avis de la CFVU)

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

10. Approbation de tarifs, dons et subventions
11. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur
12. Rendu-compte des conventions, marchés et contrats signés par le Président en 2015
13. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2015

MME OBLE souhaite modifier un mot dans son intervention page 15. Elle souhaite préciser que les formations universitaires évoquées doivent répondre aux besoins des entreprises et non aux besoins des universités.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2015.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

(Reporté)

POINT 3 : CERTIFICATION DES COMPTES 2015

LE PRÉSIDENT invite les Commissaires aux Comptes à rendre leurs conclusions.

Ils rappellent le cadre de cette mission. L'Université de Nantes est soumise à l'obligation de certification de ses comptes par un Commissaire aux Comptes, en vertu de la loi relative à l'autonomie des Universités. Les cabinets Ernst & Young et KPMG interviennent pour cette certification depuis 2010.

La mission de Commissaires aux Comptes consiste à exprimer une opinion sur les comptes annuels qui sont établis selon le référentiel applicable aux EPSCP. Pour cela, ils disposent de trois niveaux d'opinions : sans réserve, avec réserve soit pour désaccord soit pour limitation, le dernier niveau étant le refus de certification. Il s'agit de mettre en œuvre des diligences qui permettent d'obtenir l'assurance raisonnable, que les comptes annuels de l'Université constitués d'une part d'un bilan, et d'autre part d'un compte de résultats et des annexes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Pour l'exercice 2015, il y a eu un énorme travail de l'Etablissement concernant notamment les actifs immobilisés. L'Université a procédé d'une part à la mise en place d'un inventaire physique, d'autre part à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier qui a été fait par France domaine et que l'Université a piloté. Enfin, au niveau de la séparation des exercices, il y a eu la mise en œuvre de la gestion à l'achèvement pour les contrats à long terme. L'Université a procédé à une analyse des risques sur les contrats affichant un retard significatif. Il y a des travaux qui ont continué à être mis en œuvre, en vue d'appréhender au mieux le rattachement des charges et produits au bon exercice. Suite à ces travaux, les Commissaires aux Comptes ont établi leur rapport.

Pour rappel, le rapport 2014, tant sur les comptes consolidés que sur les comptes annuels de l'Université contenait un certain nombre de réserves. Il y avait celles sur le patrimoine immobilier au titre à la fois de la valorisation et celle plus largement, sur les immobilisations, au titre de l'inventaire physique, qui garantit l'exactitude de ce qu'il y a dans les comptes de l'Université en matière d'immobilisation. Il y avait aussi des réserves sur les contrats de Recherche, qui étaient surtout une limitation, les procédures de contrôle en interne ne permettant pas d'avoir une assurance raisonnable que les éventuels risques de perte sur contrats soient bien identifiés, même si il y avait cette intuition que ce sujet ne devait pas être très significatif, mais à défaut de le démontrer, les Commissaires aux Comptes avaient formulé une réserve sur le sujet. Enfin, d'autres sujets comme le rattachement des produits et des charges aux exercices, et pour les mêmes raisons de limitation, faisaient l'objet d'une réserve.

S'agissant de la certification des comptes 2015, et en particulier à la lumière des importants travaux menés, les sujets principaux ont pu être adressés. S'agissant du patrimoine, l'examen des évaluations a conduit à un certain nombre de corrections importantes dans la valeur de celui-ci et l'intégration de ces nouvelles valeurs a permis de lever la réserve sur ce chapitre. S'agissant là-aussi des procédures d'inventaire physique, il y a eu un travail important de mise à jour et de nettoyage de certains listings d'immobilisations réalisés, à la lumière des procédures d'inventaire. L'enjeu est bien

sûr dorénavant de maintenir la qualité du contrôle interne pour que, dans les années à venir, le sujet reste bien appréhendé. La réserve a également été levée sur ce sujet, ainsi que sur les deux derniers chapitres des contrats de Recherche, qui ont conduit pour le coup, à quelques écritures moins significatives d'ajustement, pour deux contrats qui pouvaient être générateurs de pertes, sachant que l'Etablissement passera à l'avenir, dans de nouvelles procédures comptables avec l'arrêt de l'achèvement pour être dans un suivi à l'avancement. Le sujet de séparation d'exercice a lui aussi été levé.

Tout ceci permet aux Commissaires aux Comptes de remettre deux rapports « Comptes consolidés » et « Comptes annuels » qui ne comportent plus de réserve. Les Commissaires aux Comptes remercient les équipes des services financiers qui dans un contexte de délai raccourci cette année, ont permis d'atteindre l'objectif ambitieux en début d'exercice. **LE PRESIDENT** s'associe aux remerciements, pour la qualité du travail et la diligence fournie dans un délai plus court avec les nombreux efforts qui ont été faits.

MME CARON revient sur l'estimation par France Domaine de l'évaluation des terrains ou des bâtiments, et sur la différence de valeur par rapport à l'exercice précédent. Les Commissaires aux Comptes précisent qu'il s'agit d'un travail d'évaluation. Le processus suivi n'a pas été le même. A l'origine, la mission d'évaluation avait été largement déléguée par France Domaine à un prestataire extérieur. Il ne s'agit nullement de remettre en cause la qualité du travail, mais ils estiment qu'à l'époque, au regard de la volumétrie de travail qui lui avait été confié, France Domaine avait nécessairement adopté des approches un peu simplificatrices. Ils n'étaient pas forcément allés sur les sites pour prendre connaissance effectivement des biens concernés. Là-aussi, s'agissant des valeurs ou des points de comparaison par rapport au marché, on voit bien qu'il peut y avoir une marge très large selon que l'on compare l'estimation des prix au m² à, d'un côté, un marché commercial résidentiel, versus des transactions qui auraient pu avoir eu lieu. France Domaine dispose en la matière, nécessairement, s'agissant d'un patrimoine de l'Etat, d'une connaissance et d'un savoir-faire qui lui est propre. Effectivement, il y a eu sur un certain nombre de lignes et de chapitres, des variations importantes.

LE PRESIDENT remercie pour le travail et souhaite insister sur le fait que le rapport des Commissaires aux Comptes ne contient plus aucune réserve.

POINT 4 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDES ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2015

M.BARBU tient avant tout à s'associer aux remerciements et aux félicitations de l'ensemble des services. C'est un travail colossal qui a été réalisé tant dans les procédures que dans les processus de contrôle interne pour arriver à ces résultats. C'est toute la chaîne des services financiers de l'Etablissement qui a été mobilisée. **M.BARBU** précise que le rapport final en version papier sera remis lors d'un prochain conseil, les délais ayant été très tendus cette année.

Il informe d'un budget rectificatif qui est purement technique et qui résulte de la question de **MME CARON**, et de la nouvelle évaluation par France Domaines du patrimoine immobilier. Il explique avoir du rehausser l'autorisation de dépenses et de recettes, ce qui est totalement neutre sur les comptes.

Sur le budget 2015, il signale qu'il faut l'envisager avec les premières années du mandat du **PRESIDENT**. Ce budget a vu la réalisation du Plan de Retour à l'Equilibre sur ces quatre années. Ce budget 2015 est un budget de transition car on sait que les effets des mesures d'urgence qui avaient été prises, comparées à la situation financière très dégradée de l'Université, sont terminés. C'est la fin aussi des accompagnements exceptionnels de l'Etat qui avaient été obtenus après les nombreuses négociations du **PRESIDENT** avec l'Etat. On peut dire dans cette transition et aussi dans le cadre de la préparation 2015, que l'on avait connaissance de la situation financière de l'Université. Lorsque l'on maîtrise l'ensemble des domaines et l'ensemble des dépenses, on peut envisager l'avenir avec davantage de sérénité. La tendance des ressources propres est en hausse. Il y a un contrôle maintenant du plafond d'emploi et de la masse salariale, même si la soutenabilité dans le temps n'est pas assurée. Il y a une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, à travers en particulier l'outil CPOM, qui permet d'avoir un dialogue de gestion affirmé avec les Composantes et qui permet aussi d'anticiper et de prévoir l'avenir. Ce budget est aussi celui de la mise en œuvre des Schémas Directeurs de l'Immobilier et du Numérique, qui s'est faite durant cette année 2015 et qui seront appliqués en 2016. Ce budget montre aussi avec plus d'acuité que l'Etablissement dépend fortement de l'Etat. Les dotations de l'Etat représentent environ 85% des ressources. Il n'y aura pas d'équilibre

durable tant qu'il n'y aura pas d'assurance de compensation des augmentations de charges qui sont inhérentes à la masse salariale par exemple ou au fonctionnement d'un établissement de cette taille.

Sur le réalisé en 2015, il présente un tableau qui explique la différence entre le budget rectificatif, le seul qu'il y a eu cette année, et le budget réalisé. Ceci s'explique principalement par des versements de fin d'année, ce qui explique la différence sur la subvention pour charge de service public, ou par des ressources de fonctionnement nouvelles un peu artificielles avec un redressement fiscal sur la TVA qui colore fortement les comptes 2015. Les dépenses de masse salariale ont été conformes à la prévision en fin d'année mais les dépenses de fonctionnement sont moins importantes. Ceci est assez courant, et il informe avoir réduit cet écart, mais il y a toujours une différence entre le déclaratif des Composantes et le réalisé. Il y a une variation de 5 à 6 millions d'euros qui se retrouve dans les résultats de 2015.

Le schéma global du budget permet d'avoir une bonne visibilité sur ces années du premier mandat du **PRESIDENT** et en même temps les années pour lesquelles l'équipe présidentielle s'est engagée à assurer un retour à l'équilibre de l'Etablissement et à sortir de cette ornière et de ces difficultés financières. La situation était très dégradée et continuait de se dégrader en 2012. A partir de 2012, il y a un retour à l'équilibre avec en particulier un indicateur très important dans l'Etablissement, la capacité d'autofinancement, car c'est la capacité à supporter les investissements et la politique de l'Etablissement. Sur les trois années sur lesquelles courait la volonté de redresser les comptes, elle arrive à un niveau de 8 à 9 millions d'euros, conforme à ce qui était espéré dès la fin 2012. Il fallait 8 à 9 millions d'euros pour supporter les investissements de renouvellement tant sur le matériel informatique que sur le matériel de la Recherche et l'entretien des bâtiments. L'objectif est donc rempli. Le résultat a une progression importante. Il y a une partie artificielle qui n'est pas le résultat du travail interne même si il est considérable. L'abondement au fonds de roulement est intéressant à regarder, car il représente « la vérité des prix ». En fin d'année finalement, il montre comment a été rehaussée la situation financière et les réserves de l'Etablissement. C'est parti très fort en 2013 parce qu'il y avait eu de grandes négociations avec l'Etat et les collectivités qui ont soutenu pour plus de 5 millions d'euros. En 2014, c'est un peu plus faible, mais il y a encore un rehaussement du fonds de roulement. C'est positif cette année, mais il faut montrer quand même que sans ces aides exceptionnelles, ceci faiblit légèrement. Le rehaussement et le résultat final tel qu'il doit être compris, est de 2.5 millions d'euros. Ceci donne un fonds déroulement plus confortable mais la tendance ne sera pas toujours à la hausse.

Il donne quelques éléments chiffrés pour montrer la hausse des étudiants, ce qui frappe au vu des graphiques présentés. Il y a aussi les chiffres des ETPT en circulation en fin 2015. Le décalage masse salariale s'est un peu réduit, ce qui s'explique par deux éléments : des versements sur masse salariale plutôt satisfaisants de la part de l'Etat et en même temps des dépenses qui stagnent et qui sont en faible augmentation et bien maîtrisées. Le budget de fonctionnement, hors écritures de TVA, afin d'avoir une réalité correspondant un peu plus à ce qui s'est passé, connaît une légère baisse. **M.BARBU** pointe un gros décalage entre les dépenses d'investissement et les ressources d'investissement, décalage qui résulte des opérations décalées dans le temps et des versements d'Etat qui sont toujours problématiques pour la gestion, en fonctionnement alors même qu'ils sont destinés à l'investissement. C'est une anomalie comptable de la comptabilité publique à laquelle il n'est pas possible de remédier. Les recettes sont toujours en hausse à la fois de la formation continue mais aussi des DU, dont il sera fait mention dans les éléments du rapport financier.

Synthétiquement, **M.BARBU** souligne que l'on peut expliquer le résultat de l'exercice par trois éléments principaux. D'abord, il faut dire que ce résultat était attendu, dans le cadre du Plan de Retour à l'Equilibre, et il ne faut pas minimiser le travail effectué, qui est énorme sur l'ensemble de l'Etablissement tant dans les services centraux que dans les Composantes et les Laboratoires. Il y a eu un travail de sécurisation administrative des flux de dépenses et de recettes mais aussi d'économies sur ces années. Sur l'année 2015 particulièrement, il signale des phénomènes exceptionnels et artificiels pour environ 4 millions d'euros. Cela relativise ce résultat qui est de 10 millions d'euros. Pour 4 millions d'euros, il y a d'abord une augmentation de produit lié au contrôle fiscal de TVA, qui s'est soldé par une charge à payer de 1.2 millions d'euros, et parallèlement, il y a eu une reprise sur provision pour 2.9 millions d'euros. Dans ce dialogue avec les services fiscaux, un cabinet ayant aidé, l'Etablissement a aussi gagné en déductibilité de TVA, en récupérant 1.5 million d'euros de TVA. Ces chiffres ne donnent pas lieu à flux de trésorerie pour le paiement mais pas pour la reprise sur provision, et ceci déforme fortement les résultats. Le deuxième élément est relatif aux investissements. Ce sont encore des produits versés en toute fin d'année qui rehaussent le niveau du résultat de 1.2 million d'euros mais dont on sait qu'ils n'ont rien à faire ici, puisque ce sont des produits d'investissement, qui sont là pour équilibrer. **M.BARBU** fait part aussi d'éléments conjoncturels

comme la dotation masse salariale en progression de 2 millions d'euros supplémentaires, alors même que la dépense masse salariale est en progression modérée de 740.000 euros. Le troisième effet, voulu et volontaire, est relatif aux produits issus des activités de Recherche ou de la formation continue qui ne cesse de progresser et la taxe d'apprentissage pour 1 million d'euros au bénéfice du CFA. Il rappelle que le CFA bien qu'étant inter-universitaire, les recettes reviennent en grande partie à l'Université de Nantes, puisque les formations y sont localisées. Il y a là vraiment l'effet de la professionnalisation des services et de la remise en route de l'Etablissement et de l'accompagnement des Composantes dans leur politique de développement des ressources propres. Les dépenses de fonctionnement sont en faible augmentation et il précise qu'elles relèvent du même phénomène.

Il revient sur la masse salariale qui est le principal élément des dépenses et qui représente 83% des dépenses décaissables. Il rappelle que si l'on maîtrise la masse salariale, on maîtrise le budget. C'est une année particulière avec un rapprochement entre la courbe de dotation de la masse salariale Etat et la courbe de paiement des fonctionnaires. Il y a toujours un décalage, mais cette année en diminution, ce qui est très positif, car il a toujours été 3.5 millions d'euros. Il y a toujours un déficit sur cette masse salariale Etat et il faudra le résoudre, de 2.3 millions d'euros, ce qui n'est pas anodin, mais il est moindre cette année par un effet non voulu. Dans le détail, il explique que les ressources de masse salariale progressent en 2015 de 2 millions d'euros, ce qui est assez exceptionnel. C'est la fin de l'accompagnement de l'Etat sur les postes qui sont donnés, dans le cadre de la politique des 1000 postes par an. C'est un rehaussement de masse salariale qui est destiné à compenser les augmentations naturelles de cette masse salariale en particulier le GVT, qui est encore de 1.9 million d'euros en 2015. Il y a aussi cette année une couverture de GVT seulement à hauteur de 30%. En 2016, les chiffres sont déjà connus et il n'y aura aucune couverture du GVT. L'Etablissement devra supporter complètement cette augmentation naturelle des salaires, ce qui est totalement aberrant. Il constate que dans les mesures non pérennes exceptionnelles, il y a 1.3 million d'euros dans ce budget. Ceci conduit à dire qu'il y a vraiment une progression des ressources de masse salariale assez exceptionnelle. La progression de la masse salariale est faible avec un effet non voulu, le schéma d'emploi prévu d'une année sur l'autre, une année à l'avance, montrait un plafond d'emploi qui était conforme à celui des autres années, de 3124 ETPT. En vérité, il y a eu des décalages et surtout sur les enseignants et enseignants-chercheurs avec des mutations internes qui n'étaient pas prévues et des décalages de retraite. Ceci conduit à une baisse de l'emploi enseignants et enseignants-chercheurs, d'environ une quinzaine de postes compensés par une consommation un peu plus forte en agents BIATSS. La masse salariale sur ressources propres progresse, ce qui est souhaitable et accompagne le dynamisme des ressources propres.

Sur les charges de fonctionnement, **M.BARBU** donne des éléments particuliers pour 2015. Il y a dans les chiffres présentés, un gommage de l'effet contrôle fiscal, car il est tout à fait exceptionnel. Hors contrôle fiscal, les dépenses de fonctionnement baissent un peu cette année. Elles baissent car il y a un effet artificiel, la saisie des commandes d'achat ayant été clôturée trois semaines en avance. L'Etablissement n'avait pas le choix, et devait se mettre en conformité avec la réglementation de l'Etat pour présenter les comptes ce jour, avec plus de deux semaines d'avance par rapport aux autres années. Bien entendu ceci a créé une limitation de dépense tout à fait artificielle, qui sera reportée sur 2016. Il y a eu un regard très attentif sur ces dépenses prévues mais qui ne se sont pas faites et sur celles qui ont été rejetées. Il y aura un effet report en 2016 auquel il faut s'attendre. Le deuxième élément est relatif à l'écriture pour solde du contrôle fiscal. Il y a aussi les dépenses immobilières qui sont d'un montant très important, plus d'un quart des dépenses de fonctionnement. Globalement, il y a aussi la mise en circulation de nouvelles surfaces qui en est responsable. Il signale enfin la diminution des subventions versées de 1 million d'euros, au titre des dépenses du stade Quinon et de la MSH.

S'agissant de l'investissement, il pointe le décalage des ressources d'investissement inférieures de 7.8 millions d'euros pour 2015 aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'éléments naturels, avec des décalages dans le temps, car l'on reçoit des versements de l'Etat, de la Région et des autres Collectivités, mais les dépenses se font l'année d'après pour différentes raisons, soit parce que c'est prévu, soit parce qu'il y a des décalages. C'est assez naturel et c'est la partie fléchée du fonds de roulement pointé du doigt chaque année, pour environ 5.8 millions d'euros sur les 7.8 millions d'euros. Ceci explique donc une grande partie de ces travaux, comme le Nouveau Tertre qui démarrait, les travaux sur le bâtiment IGH, pour les services financiers. Dans ces montants, il y a aussi les reports de crédits des Composantes. **LE PRESIDENT** a souhaité autoriser le report de crédits de fonctionnement des Composantes à condition, la loi permettant simplement cette possibilité, que ce soit sur des projets d'investissement. Par ailleurs la Capacité d'Autofinancement de l'année bien qu'elle intègre aussi des éléments exceptionnels, a permis d'abonder les ressources externes et de rehausser le fonds de roulement.

Le fonds de roulement est plus rassurant cette année, avec un niveau satisfaisant à 17.3 millions d'euros. Il est en dessous du seuil prudentiel d'alerte qui devrait être autour de 20 millions d'euros. Ceci permet d'aborder les années à venir avec plus de sérénité. Une partie est toujours fléchée, avec toujours ce décalage dans le temps, avec des projets d'investissement en cours pour 6 millions d'euros qui apparaissent dans les comptes. En particulier, on retrouve ici des nouveaux projets pour les Composantes pour environ 3 millions d'euros. Il constate aussi en plus du report de crédit, la baisse des dépenses de fonctionnement des Composantes, car la réorganisation des services a conduit aussi au fait que l'établissement maîtrise en interne et en central beaucoup de dépenses liées en particulier au patrimoine immobilier, à la logistique et des tâches d'intendance qui n'incombent plus aux Composantes. Au vu des chiffres des dépenses d'investissement, il a constaté que pour 2015, il y a plus de 2 millions d'euros qui ont été investis par les Composantes sur des ressources de fonctionnement. Ceci est un signe très clair que les Composantes vont mieux. Il y a des dégagements de ressources qui permettent également d'entretenir et de renouveler le matériel.

La trésorerie est sécurisée, même si elle est toujours à surveiller. Une partie de la trésorerie transite par l'Université de Nantes pour le compte de tiers, mais elle a été sécurisée.

En synthèse, **M.BARBU** souligne qu'en cette fin 2015 et fin du premier mandat du **PRESIDENT**, il y a une série de succès avec le développement des ressources propres qui se poursuit, et les structures et le fonctionnement de l'Etablissement qui sont en place. Le développement est bien assumé par l'Université. Il y a aussi un exercice de prévisions et de contrôle de la masse salariale qui est beaucoup plus fiable et qui sécurise le budget. La progression de la Capacité d'Autofinancement est un élément très satisfaisant car si l'on peut renouveler les investissements dans le cadre des Schémas Directeurs pluriannuels Immobiliers et Numériques, il y a une réelle maîtrise de l'avenir, et du renouvellement des installations afin d'avoir du matériel toujours en bon état. Il précise cependant qu'à emploi constant, désormais l'Université devra financer les augmentations des salaires non compensées par l'Etat, ce qui est un risque pour l'avenir et qui empêche de parler d'équilibre durable des comptes de l'Université, malgré tout le travail de sécurisation financière qui a été fait. Il rappelle que l'Université de Nantes est chroniquement sous-dotée. Les calculs des services montrent qu'en comparaison avec la moyenne des autres établissements qui ont la même structure pluridisciplinaire, il manque 240 euros par étudiants dans les comptes, ce qui fait globalement 9 millions d'euros. Si l'on conjugue cette donnée avec les nouveaux arrivants, les étudiants qui vont arriver plus nombreux chaque année, ce qui est une chance pour l'Etablissement mais qui présente aussi une menace sur les comptes puisque 1000 étudiants de plus c'est 10 millions d'euros qui manquent dans les caisses de l'Université. La facture à présenter à l'Etat est de ce fait importante. L'augmentation de surfaces se poursuit également dans ces années liée entièrement au développement de la Recherche, ce qui est souhaitable du fait que l'Université de Nantes pèse sur son territoire, mais ces charges ne sont pas compensées par l'Etat, alors même que ce sont elles qui progressent cette année, sur l'ensemble des charges de fonctionnement. Les financements extérieurs se réduisent également car les partenaires et les collectivités sont aussi sous tension du fait de la situation financière tendue des services de l'Etat. Tous ces risques font qu'il faut reconnaître que l'équilibre budgétaire de l'Université n'est pas assuré sur le long terme, et il faut rester très attentif. Il ne faut pas relâcher l'attention sur l'ensemble des comptes. Il faut poursuivre l'interpellation du Ministère et les négociations pour remédier aux distorsions de dotation par rapport aux autres établissements et dans le même temps, continuer ce développement vertueux des ressources propres et cet accompagnement des Composantes et des Laboratoires, pour rehausser notre situation.

LE PRESIDENT remercie **M.BARBU** pour cette présentation très claire des comptes financiers, et donne la parole à l'Agent Comptable.

M.DRUE souhaite faire un retour sur la trésorerie. Elle va devenir de plus en plus importante en mode GBCP, car il y aura dès l'exercice 2016 une comptabilité budgétaire dite de caisse avec des encaissements et des décaissements. Le suivi de la trésorerie va devenir un indicateur capital pour l'Etablissement. Il n'y a plus de tension sur la trésorerie comme il y en avait en 2012 et début 2013 où certains mois, l'Université avait beaucoup de mal à payer les fournisseurs voir même à assurer les salaires. Il y a eu une fin de mois à 7 millions d'euros, sachant que l'Etablissement a en moyenne 26 millions d'euros de dépenses mensuelles. Il y avait une tension particulière sur les comptes. Il informe que la trésorerie est suivie par l'équipe présidentielle. Ils sont informés de l'évolution hebdomadaire de la trésorerie. La trésorerie est en augmentation mais elle reste à surveiller car elle est atypique. Elle dépend essentiellement du Ministère, de la subvention pour charges de service public et des modalités même de fonctionnement de l'Université. Les rentrées de trésorerie se font essentiellement pendant la période estivale juillet et août avec le versement de la taxe d'apprentissage et à compter

de la rentrée universitaire avec le paiement des droits universitaires. Il y a une amélioration d'environ 2.6 millions d'euros. La trésorerie correspond à un peu plus de 40 jours de charges décaissables, ce qui est un bon indicateur, mais il souligne qu'il y a une part de trésorerie dite fléchée, c'est-à-dire, qu'elle ne nous concerne pas directement et qu'il faut reverser. Il cite l'exemple des Labex, d'Avosti, du projet Nouveau terre pour lequel l'Etat avance la trésorerie. Il précise aussi que l'Etablissement encaisse aussi pour le compte de l'URSSAF la part de la sécurité sociale étudiante. Il faut donc relativiser l'indicateur de trésorerie au 31 décembre. La trésorerie est sous surveillance car elle représente le vecteur du bon fonctionnement de l'Université.

MME SAMI s'interroge sur la phrase en page 12, relative à « l'augmentation de produits liés au contrôle fiscal sur la TVA de plus de 2.6 millions d'euros ». **M.BARBU** souligne que cet élément est très technique. Lorsque l'on parle de produits en comptabilité, c'est-à-dire de compte de classe 7, ceci ne signifie pas encaissement. Ici il explique qu'il y a une charge qui est réelle, avec le paiement du contrôle fiscal de 1.2 millions d'euros, mais les produits sont assez artificiels car il y a dedans une reprise sur provisions. Il rappelle que dans les autres exercices, cette charge était prévue, et il fallait l'anticiper dès l'instant où le risque était né, dès la notification de redressement fiscal par les services de l'Etat. La notification portait sur 2.9 millions d'euros. C'est donc ce qui a été prévu en provision, en charges prévisionnelles sur les exercices précédents dès 2013. Sur 2015, il a constaté que le redressement coûtait réellement 1.2 millions d'euros, donc il a été repris et a annulé cette provision par un produit de 2.9 millions d'euros. Ceci rehausse le résultat de manière purement artificielle. **LE PRESIDENT** précise que les règles de TVA sont désormais clarifiées. **M.BARBU** confirme que cette situation a eu l'avantage de clarifier les règles de TVA et de mettre l'Etablissement en ordre de marche pour déduire bien davantage la TVA, plus que ce qui se faisait auparavant. Le résultat global, au vu des deux années, l'Etat a reversé 1.5 millions d'euros de TVA qui n'avait pas été déduit auparavant. Une autre partie sera reversée début 2016.

MME SAMI souhaite savoir comment le Ministère explique le fait qu'il y ait un décalage de 240 euros par étudiant, en moyenne entre le versement fait à l'Université de Nantes et celui des autres universités. Elle suppose que le **PRESIDENT** ayant vu **MME LE MINISTRE** lors de sa visite hier, il a dû lui en parler. Elle pense que sur ce type d'informations, on devrait communiquer plus largement et ne comprend pas pourquoi à l'Université de Nantes, un étudiant devrait coûter 240 euros de moins qu'ailleurs. En corrélation, elle s'inquiète lorsqu'elle voit qu'il faudra assurer le manque de financements de l'Etat sur la masse salariale, à nombre d'emplois inchangé. On a fait un constat et on a essayé un certain nombre de choses qui ont fonctionné dans certains cas, pas forcément dans tous les cas, car quand certains travaillent à flux tendu, il y a malgré tout des problèmes qui peuvent se poser. **LE PRESIDENT** explique que sur le travail fait auprès de l'Etat, il a été pendant de longues heures avec les Inspecteurs Généraux de l'Enseignement Supérieur, le 7 janvier dernier. Il était invité car l'Université de Nantes est un cas d'école. Avec un dynamisme de recherche exceptionnel, une attractivité et un flux démographique d'étudiant, qui ne cessent d'augmenter, il lui a été demandé comment l'Etablissement allait faire. Il explique avoir échangé avec **M.MANDON** le 4 février, avec le Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat le 17 février et longuement hier avec **MME LE MINISTRE**. Lorsqu'il pose la question de savoir pourquoi il y a un tel différentiel de 240 euros par étudiants vis-à-vis de la moyenne des universités françaises, la réponse n'est pas absolument pas satisfaisante, c'est l'histoire. D'abord 240 euros, il estime qu'il faut le prendre avec un peu de recul, mais c'est un élément très simple pour montrer que l'Université est sous-dotée. Il faut comparer avec des établissements comparables, c'est-à-dire que la dotation par étudiant, n'est pas la même en LLSHS qu'en technologie. Un établissement pluridisciplinaire va avoir en moyenne une baisse par rapport à un établissement « sciences dures » par exemple. Il faut donc comparer l'Université de Nantes avec des établissements pluridisciplinaires avec santé. Pour autant, en prenant ce comparatif, on est bien en deçà. Aujourd'hui, il estime qu'il n'est plus acceptable d'avoir ce différentiel. Il se bat tous les jours, sur le fait de dire que cela ne peut plus durer. On a pris des mesures, l'Etablissement a fait des efforts, mais ceci ne pourra plus durer. L'Université ne peut plus avoir un dynamisme extraordinaire et en même temps cette situation. La réponse n'est pas du tout satisfaisante. Il ne parle même pas de la réponse des anciens conseillers du Ministère qui ont une vraie incapacité à faire bouger les choses. Il est persuadé que par l'effort que l'Université fait, par la simplification, par la réorganisation de l'Etablissement, on donne les moyens à la tutelle d'aider l'Etablissement. Il a symboliquement présenté son crayon hier à **MME LE MINISTRE**, en lui disant que l'Université avait « besoin d'un chèque de 8 millions d'euros ». Il faut être capable de faciliter le travail d'aide aussi du Ministère. Le projet pour l'Université avec l'ambition qu'elle porte est un outil pour faciliter l'aide du Ministère, qui l'entend et le comprend mais ne le réalise pas. Il y a des petits éléments par exemple, comme les six postes octroyés et qui n'étaient pas prévus. Ce n'est certes pas spectaculaire mais petit à petit, ceci permet sans que ce soit visible et criant, d'avoir des aides de cette nature. Il répète à nouveau que c'est le modèle qui est à bout de souffle.

M.BARBU souhaite ajouter que l'on renvoie toujours au modèle SYMPA, le modèle d'allocation des moyens, qui est d'une pauvreté affligeante. Il tient compte des effectifs étudiants et du nombre d'enseignants en séparant les « publiant » et les autres. Sur les deux parties, les effectifs sont majorés de coefficients qui datent d'une décennie. La notion « d'enseignants publiant » telle que déclarée est extrêmement pauvre au regard de l'ensemble des activités des enseignants-chercheurs dans les Laboratoires. La cause est là. Il y a ensuite un plafonnement par l'Etat en plus, ce qui fait que la dotation n'est pas totalement générée par ce modèle. Quand on prend les 240 euros par étudiants, la comparaison se fait selon **M.BIAIS** par rapport à la moyenne de toutes les universités. Si l'on prend le seul périmètre des universités pluridisciplinaires avec santé, ce chiffre est encore plus fort.

M.POUZAINT remercie **M.BARBU** pour cette présentation. Il souhaite rappeler que le budget est un élément important de la vie de l'Université car il caractérise la force de frappe de l'Etablissement pour pouvoir agir en direction des territoires, car il le rappelle l'Université est un acteur très important du territoire, mais aussi en direction des étudiants, qui il le souligne, font vivre l'Etablissement et enfin de l'action socio-économique au travers de la Recherche, du transfert et des relations industrielles et économiques du territoire. Les éléments fondamentaux du budget ont été rappelés en deux mots : il y a une stabilisation et une amélioration de la situation mais en aucun cas une voie royale ou l'on pourrait se dire qu'il n'y a plus aucune difficulté à venir. Il y a aussi des éléments de détail au niveau de l'Université. La stabilisation des dépenses de fonctionnement n'est pas liée uniquement à la maîtrise en central d'un certain nombre de dépenses comme les frais de maintenance et de réparation. C'est aussi parce que l'Etablissement a réduit le curseur en termes de fonctionnement dans un certain nombre de Composantes. C'est pour cela que c'est un ensemble d'actions qui a permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais pas uniquement l'organisation. C'est aussi l'impact sur la vie de tous les jours de tous les collègues en termes de fonctionnement. S'agissant de l'augmentation des recettes de formation continue, il souhaite rappeler qu'il faut une « vérité des prix » et que l'on travaille au coût complet dans toutes les UFR, et notamment dans certaines UFR qui ont des DU avec des coûts horaires qui ne correspondent pas à un coût réaliste, et qui concernent notamment les UFR de santé. Il pense que sur la formation continue, il faut une vraie réflexion et il invite tous les collègues à aller voir ce qui se passe ailleurs dans d'autres universités où a été mis en place le coût complet de calcul des formations, non pas uniquement pour la formation continue mais aussi pour la formation initiale. Ceci permet non pas de mettre les UFR en concurrence, mais simplement quand on s'adresse à l'extérieur, et il rappelle que le Rapport GERMINET sur la formation continue a donné un certain nombre de directives. Il faut aller dans cette direction. La formation continue ne va pas permettre de gagner directement des fonds mais elle va financer du fonctionnement, de l'investissement et va avoir un effet vertueux sur le milieu socio-économique. Elle est importante pas seulement par rapport aux recettes mais aussi par rapport à l'impact réel qui est bien supérieur sur le déroulement et l'enseignement. Il souligne qu'il faut mettre des emplois pour faire de la formation continue. Il faut analyser finement l'augmentation des recettes sur la formation continue et ne pas faire de mauvaises conclusions. Sur la taxe d'apprentissage, il souhaite rappeler que lorsque ceci passe par le CFA, ce n'est pas de l'argent décaissable directement dans n'importe quelle condition, puisque certaines ressources sont liées plutôt à des dépenses d'investissement. Il y a une amélioration globale de fonctionnement mais il faut aussi avoir un raisonnement politique au sens noble du terme. Il faut dire que l'Université de Nantes dans son paysage global régional, métropolitain, compte tenu de son histoire, n'a pas un poids politique au niveau national en relation avec ce qu'elle représente réellement en termes de potentiel. C'est sur ceci qu'il faut travailler et c'est le travail de l'équipe de direction mais aussi celui de l'ensemble des accompagnants, entreprises, services publics et élus, qui doivent aussi prendre leurs responsabilités. Il constate que ce n'est pas surprenant qu'il y ait eu des échecs sur les contrats d'avenir ou encore les IDEX, car la démarche politique, et il a eu l'occasion de le rappeler aux élus qui siègent dans ce Conseil, a concrétisé une vision à un moment donné d'un rapport de force et non pas d'une dynamique. Il estime que l'Etablissement ne sortira pas de ce dilemme de la dynamique de l'Université par rapport à la situation qui est faible et au paysage universitaire français, si l'on ne tape pas du point sur la table. Au niveau de budget, il s'accorde sur l'amélioration de la situation, mais il ne faut pas s'en contenter. Il faut se projeter et construire l'avenir, « en bousculant » les autorités de tutelle. Il rejoint l'intervention de **MME SAMI** en disant qu'il faut interpeller vertement les tutelles, Ministres compris. **LE PRESIDENT** souligne qu'au niveau national, depuis 1960 rien n'a bougé. Tous les établissements créés dans les années 1960 sont dans cette situation. On peut faire le parallèle entre l'implantation des organismes de recherche aujourd'hui qui correspond presque à la carte de 1960. Au moment de la négociation du passage aux RCE avec les dotations des établissements, on était encore sur ces engrames historiques pesants et injustes de présence des organismes. Ceci explique une bonne part de sous dotation de ces établissements. C'est cela qui doit être changé.

MME LALLEMENT remercie pour cet exercice d'explication budgétaire difficile mais qui permet aux administrateurs de saisir les grandes lignes. Pour sa part, elle salue tous les efforts faits depuis 2012. Néanmoins, elle a une grande inquiétude concernant la sous dotation. Elle craint une augmentation des frais de scolarité étant donné qu'on s'achemine vers un point de rupture. L'Université ne pourra pas toujours faire des efforts si les dotations n'augmentent pas plus. Elle fait confiance à l'équipe de direction pour ne pas faire supporter le désengagement de l'Etat qu'elle condamne vivement, aux étudiants. **LE PRESIDENT** se dit en accord avec l'idée des solutions simples à court terme et qui ne résolvent pas du tout la situation et qu'il faut condamner. L'expression « il suffit de » s'entend de plus en plus, or il faut selon lui un grand débat, sur le contrat entre l'Université et la Nation.

MME SAMI s'accorde avec tout ce qui vient d'être dit et ajoute selon elle qu'il y a d'autres façons d'agir. Elle est inquiète lorsqu'elle entend parler de nouveau modèle, car elle n'en devine que les contours au vu notamment de ce que préconise la CPU ou certains groupes de pression. Il y a d'autres façons de faire supporter ce manque de l'Etat aux étudiants et aux plus faibles, comme par exemple les limitations d'accueil dans certaines filières, ou pour certains types d'étudiants par exemple. Elle espère que la solution qui va être trouvée sera effectivement de taper du poing sur la table et de ne pas céder. L'Université a un rôle important à jouer dans la cité.

MME OBLE s'interroge sur la vision du Ministère sur l'enseignement supérieur à plus ou moins long terme. Elle a entendu les propos de **M.MANDON** qui soutient qu'il faut développer la formation à distance dans l'enseignement supérieur, et que à moyen terme, il n'y aurait plus besoin d'amphithéâtre et donc le problème du surnombre d'étudiants ne se poserait plus. Sur le champ de l'enseignement supérieur, de la formation et même de l'emploi, il est utopique de penser que le numérique va résoudre tous les problèmes.

M.GUEVEL profite de ce dernier Conseil d'Administration de la mandature, pour saluer le travail réalisé par **M.BARBU** et la qualité systématique de ses présentations sur le plan pédagogique mais aussi pour avoir illuminé ce dossier obscur et complexe. Il salue le travail effectué par **LE PRESIDENT** et l'équipe et les services pour permettre à l'Etablissement de revenir à l'équilibre et assainir la situation financière. Celle-ci paraît satisfaisante, pour autant, comme l'a souligné **M.POUZAIN**, elle n'est pas si favorable que cela paraît, car certains problèmes de fonds persistent. Il s'agit de la problématique chronique d'une sous-dotation par l'Etat qui pèse largement sur l'option politique retenue dans la période antérieure, qui est celle de geler des emplois. Aujourd'hui, on se satisfait de voir l'écart entre les ressources et les dépenses en termes de masse salariale qui est contenu et maîtrisé, pour autant à quel coût. C'est maîtrisé car derrière, un certain nombre d'emploi a été gelé depuis plusieurs années. Ceci est une situation anormale, et il faudrait en sortir dans la prochaine mandature, de façon à donner de l'air et proposer des solutions aux Composantes et aux Laboratoires et à inscrire une perspective qui aille dans le sens d'une mise à disposition de certaines ressources humaines là où il y a des besoins. Comme évoqué par **M.POUZAIN**, si l'on veut faire décoller le domaine de la formation continue, en SHS, il faut des ressources supplémentaires. Finalement, pour faire évoluer cette situation budgétaire il y a trois leviers. Tout d'abord l'Etat et il s'accorde pour dire qu'il faut se battre. Ensuite, les ressources propres qui sont en plein développement et qui doivent l'être encore car participent d'une dynamique des Composantes et des Laboratoires, impulsée par l'équipe présidentielle. Enfin, et il respecte pour autant la position des étudiants, car elle est légitime, le dernier levier est celui des droits d'inscription. Il faut interroger ce levier et se questionner dans le cadre d'une réflexion sérieuse où tout serait mis à plat. Les droits d'inscription ne doivent pas, si à un moment donné on les réinterrogeait, impacter l'accès à l'enseignement supérieur. Il y a 45% de boursiers à l'Université ce qui exclut ceux-là. Il faut aussi remettre ce questionnement dans un contexte où l'on se demanderait comment on peut faire pour proposer aux étudiants d'accéder à des ressources nouvelles. Dans certaines universités notamment étrangères, les étudiants sont beaucoup plus engagés dans des activités intra universitaires et rémunérés pour celles-ci. Ainsi ils captent des ressources. Il estime qu'en tant qu'administrateur, ceci l'a toujours interpellé et que la question mériterait un débat de fond. En tant que parent, il explique depuis un an avoir son premier enfant, dans l'Enseignement Supérieur et au vu du faible coût, il préfère cette solution économiquement parlant à celle de l'an passé où il investissait beaucoup plus dans sa pratique sportive que ce que ses études supérieures lui coûtent maintenant. Il estime que ceci n'est pas normal, dans le sens où, certains foyers qui pourraient assumer un coût supérieur, en termes de frais d'inscription, devraient être impactés par une augmentation.

MME CARON souhaite intervenir sur le débat et les besoins de Recherche et de Formation au niveau national. Elle pense que depuis déjà 20 ans, le système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a été profondément réformé. On vit depuis 20 ans avec chaque année des

restructurations et des réformes. Le résultat final est là. Pour la Recherche, le modèle a profondément changé et on vit sur les appels à projets. Les chercheurs, les Laboratoires et les équipes sont en permanence en quête d'argent, non pas pour une liberté de Recherche qui aurait été basée sur des fondements scientifiques, avec la logique et la culture du Laboratoire, mais sur des appels à projets de l'extérieur. Elle pense qu'il y a un vrai hiatus, sur ce que l'on veut faire faire à la Recherche publique. Elle entend bien qu'il faut aller vers les entreprises. La Recherche publique française, quoiqu'ait dit le Ministère, a toujours eu des liens avec l'industrie. Le CNRS a toujours eu des grands accords cadre avec les grands industriels. Elle témoigne de par son expérience personnelle, qu'elle a eu des contrats avec des entreprises basées sur un fondement scientifique. Mais là, c'est différent, l'injonction de recherche vient de l'extérieur. Elle s'interroge pour savoir si réellement on répond aux besoins de développement de l'industrie en France. Elle n'en est pas convaincue. Les Pays de la Loire sont une des régions les plus industrielles de France, et pourtant il y a ici un gros problème avec la Recherche R&D en entreprise, alors même que c'est la région qui touche le plus d'impôt Crédit Recherche. Elle souscrit à l'idée que les Laboratoires peuvent avoir un financement récurrent de base majoritaire. Elle pense que ce modèle-là ne tient pas en France. Les appels à projets financent une grande partie des CDD des Laboratoires, alors que ceci est, et elle le rappelle de l'argent public. Les grandes écoles, l'Université, les Laboratoires créent des fondations pour appeler au mécénat, mais ceci ne marche pas. Il y a une telle concurrence entre les équipes, les fondations, pour attraper l'argent que l'efficacité s'en trouve entachée. Elle souscrit complètement aux propos de **M.GUEVEL**, car à quel coût pour la Recherche, tout ceci se fait, lorsque l'on diminue les projets de recherche, ou que l'on axe sur des projets qui dureront maximum trois ans. Elle pense que sur les enjeux de la formation, on veut se tourner vers les besoins des entreprises pour les formations, mais actuellement, après avoir eu quelques mandats au CESER, elle estime que les entreprises ne souhaitent pas des formations très qualifiantes. Elles veulent des gens opérationnels immédiatement. Il y a un décalage entre le fait de former des gens qui soient capables de s'adapter aux évolutions de l'industrie, aux développements technologiques qui vont ressortir dans les emplois actuellement en Pays de la Loire et la volonté, comme le déclame souvent le MEDEF, d'avoir des gens rapidement opérationnels.

MME BUZONI-GATEL souhaite réagir sur le financement de la Recherche et les appels à projets. Pour avoir connu un système tout étatique, de support 100%, et un système américain basé uniquement sur les projets, elle pense qu'il ne faut pas sous-estimer ce qu'apporte en structuration de la pensée l'appel à projets. Ceci permet de se questionner car répondre à un appel à projets est très structurant. Le questionnement est intéressant comme moteur de la pensée du chercheur. Elle estime que le problème français est l'émiettement des projets et finalement, il n'y a pas de sécurité même sur trois ou quatre ans, pour répondre à une multitude de petits projets plutôt que de grands projets structurants.

M.DRUE souhaite apporter quelques précisions avant de passer aux votes. Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'approbation du compte financier, des comptes consolidés, et de l'affectation du résultat 2015. Le vote contient deux éléments : l'affectation du résultat de l'exercice, qui est une procédure classique à hauteur de 9. 498 799.35 euros. Comme il a été dit par les Commissaires aux Comptes précédemment, l'année 2015 a été marquée par de nombreuses régularisations comptables qui ont impactées non pas le résultat de l'exercice mais le haut de bilan (comptes de classe 1) avec des effets sur le report à nouveau, en débit ou en crédit qui sont listées dans la délibération.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le compte financier 2015 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés 2015 de l'Université de Nantes, de sa filiale CAPACITÉS et de la Fondation de Projets ;

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 8 abstentions, l'affectation aux réserves :

- **du résultat de l'exercice 2015 pour 9 498 799,35 € ;**
- **du report à nouveau de l'exercice 2015 pour 8 938 053,14 € correspondant aux écritures de correction relatives à la TVA (- 253 804,01 €), au patrimoine immobilier (- 835 775,09 €) , aux subventions d'investissement (10 509 629,31 €) et à l'inventaire physique (- 481 997,07 €) ;**

L'augmentation des réserves découlant de ces opérations est en conséquence de 18 436 852,49 €.

LE PRÉSIDENT souhaite remercier les administrateurs de leur vote unanime qui récompense les efforts de l'Etablissement. Il s'agit d'un très beau signal et un soutien collectif. Comme l'a rappelé **M.POUZAIT**, les élus ont assumé leur responsabilité à travers ce vote.

POINT 5 : APPROBATION DE LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

M.BERNOUSSI rappelle que le Conseil d'Administration doit approuver la désignation des nouveaux Commissaires aux Comptes. Cette désignation concerne deux cabinets pour la période 2016 à 2021. Il rappelle que l'AMUE pour le compte de ses adhérents, a référencé six cabinets possibles. Il y a eu une consultation de ces six cabinets. Le 17 décembre dernier, la Commission des Marchés a retenu KPMG et Deloitte.

MME SAMI souhaite savoir ce qui a motivé la décision de la Commission des Marchés. Elle estime qu'il est difficile pour elle de se prononcer sans avoir les critères de choix. **M.BIAIS** souligne qu'il s'agit d'une procédure d'appel d'offre classique avec une mise en concurrence et des critères prix, techniques et qualitatifs. Au vu de ces critères, le choix a été opéré par la Commission des Marchés de l'Université de Nantes. **MME SAMI** ne revient pas sur ce point qu'elle a bien compris, mais elle souhaite connaître les raisons du choix. **M.BIAIS** précise que la Commission des Marchés est souveraine et a fait le choix du mieux disant. **MME SAMI** estime que pour prendre une décision, elle doit avoir plus d'informations sur les critères et les comparaisons. **M.BARBU** précise que c'est le rôle de la Commission des Marchés qui est établi selon une procédure, avec une Commission qui est nommée et qui analyse tous les critères. Il y avait là des critères notamment de nombre de jours dans le cas d'un audit, de mise à disposition de l'établissement pour examiner et répondre à la demande, un audit de compte sur l'année. Les cabinets les mieux disant ont été retenus, en termes de nombre de jours, de qualité de l'équipe mise au service de l'établissement en termes de collaboration et de niveau de formation, et de prix.

M.POUZAIT précise qu'en 2012, c'était la première fois que l'Etablissement désignait un Commissaire aux Comptes. Cette expérience est désormais intégrée dans les critères de décision et d'analyse de la réponse aux critères. La Commission des Marchés a défini une grille de choix. Il estime que cette grille aurait pu être mise à disposition des administrateurs pour pouvoir prendre leur décision. Il souhaite savoir pourquoi il y a des co-commissaires aux comptes. **M.BARBU** rappelle que c'est une obligation en fonction de la taille de l'établissement. **M.BRANCHEREAU** précise que l'Université de Nantes ayant à la fois une Fondation d'un côté et une filiale d'un autre, il faut légalement deux Commissaires aux Comptes qui se partagent les dossiers.

M.GUEVEL se dit défavorable à refaire le travail qui a déjà été fait par une commission ad hoc. Pour autant, il ne faut pas que le Conseil d'Administration soit simplement une chambre d'enregistrement. Il ne doute nullement que la Commission ait travaillé sérieusement, mais il aurait apprécié être informé en amont sur l'organisation de la démarche et de la procédure. **LE PRÉSIDENT** précise que techniquement le travail de la Commission doit être validé par le Conseil d'Administration, pour autant il ne faut pas refaire le travail de la Commission. **M.BARBU** souligne que l'Etablissement a une grande habitude des marchés publics et la Commission se réunit pratiquement toutes les trois semaines. Les procédures sont bien rodées, avec un respect strict de la loi, un cahier des charges bien établi et des techniciens indépendants nommés.

MME CARON précise que la notion d'audit et d'expertise est importante pour les administrateurs puisque ils s'appuient dessus pour valider un certain nombre de décisions. Il est important de connaître les raisons des choix. Ce sont des grosses entreprises internationales, connues pour de grandes qualités mais aussi des problèmes. Le Conseil d'Administration doit selon elle, avoir une base fiable pour prendre la décision.

M.POUZAIT rejoint les interventions et souligne qu'il suffit de regarder et de lire le « Canard Enchaîné » pour se rendre compte qu'un certain nombre de problèmes sont posés sur des commissions qui concernent des grands organismes. Le fait d'avoir une procédure transparente est une garantie que toute celle-ci ait été bien menée. Il ne s'agit nullement d'une suspicion.

LE PRÉSIDENT rappelle la démarche de qualité, dans la mise en place des Commissaires aux Comptes qui a été très satisfaisante durant la précédente période. Ceci a d'ailleurs été démontré lors du point précédent.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 8 abstentions, la désignation des cabinets Deloitte et KPMG comme co-commissaires aux comptes pour la certification légale des comptes de l'Université de Nantes pour la période 2016-2021.

POINT 6 : APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GESTION DES IRS 2 ET CAMPUS

M.BERNOUSSI rappelle que la mise en œuvre de l'IRS2 et Campus se fait avec deux copropriétaires, Nantes Métropole et l'Université de Nantes. Ceci nécessite la mise en place d'une association syndicale entre les deux copropriétaires pour gérer, notamment tout ce qui touche à la situation immobilière. Le montant total des charges est estimé à 396.000 € par an, reparti entre les deux copropriétaires. **M.BERNOUSSI** remercie **M.BRIOLET** pour son travail.

MME CARON souhaite connaître l'intérêt de cette association, et en quoi elle consiste exactement en termes de gestion, de maintenance, gestion des emplois. **M.BERNOUSSI** précise que l'association syndicale ne gèrera pas les emplois et que comme dans toutes copropriétés, il y a un syndic qui gère le bâtiment. **M.BRIOLET** précise que l'ensemble immobilier est divisé en volumes avec des parties indivises, avec Nantes Métropole. Pour gérer cet ensemble, il faut une personnalité morale distincte qu'est l'association syndicale. Il y a déjà la même situation sur la MSH avec une association syndicale libre qui gère l'ensemble immobilier dans des proportions moindres. Il faut une autre structure pour gérer l'ensemble car on ne peut pas avoir les deux propriétaires qui gèrent chacun de leur côté, notamment les parties communes, avec un ensemble de charges communes, qui doivent être gérées en concertation, par une autre personnalité morale. **M.BIAIS** précise que cet ensemble immobilier comprendra beaucoup de parties communes et des fonctions mutualisées. Il fallait un outil juridique qui permette de répartir les charges sur l'Université d'une part et sur les espaces qui seront mis à disposition par Nantes Métropole à des entreprises, d'autre part. Il rappelle que l'IRS est une structure qui comprend une partie qui héberge les UMR et une partie qui sera mise à disposition d'entreprises de biotechnologie et de start-up. C'est une structuration complexe sur laquelle il faudra être vigilant, pour avoir l'assurance que les prestations qui bénéficient aux entreprises, ne soient pas à la charge de l'Université. La structuration juridique solide et robuste prend tout son intérêt.

MME SAMI s'interroge sur le montant des charges. **M.BRIOLET** précise que comme l'ensemble immobilier n'est pas encore en service, il n'a pas de vision certaine des dépenses qui seront engagées. Il y a eu un gros travail de la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique pour établir un montant, en comparaison avec l'IRS UN, notamment sur le coût que représente un tel bâtiment. Il s'agit bien d'une estimation, avec une régularisation en fonction des coûts réels à la fin de l'exercice.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, l'adhésion de l'Université de Nantes à l'Association Syndicale Libre de gestion des IRS 2 et Campus.

POINT 7 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE « POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE PAYS DE LOIRE »

M.BERNOUSSI rappelle la validation et la création par les administrateurs en votant les statuts, de ce Pôle d'Enseignement Supérieur. L'idée était de regrouper un certain nombre d'écoles, de conservatoires de musique, d'écoles de danse et d'écoles de théâtre, qui se retrouvent à la fois sur la région Pays de la Loire et la région Bretagne. Il s'agissait de les fédérer et d'inscrire ces formations dans le schéma LMD. Ce pôle incluait les deux régions, les villes de Nantes, Angers et de Rennes et les Universités d'Angers, de Rennes 2 et de Nantes. La modification proposée aujourd'hui concerne l'intégration de Brest Métropole. La deuxième modification porte sur un changement de nom, l'intitulé « le Pont supérieur » devient statutaire. Il y a aussi d'autres modifications mineures sur les formations.

M.ROUX souligne que sur Brest, il y a seulement l'entrée de Brest Métropole, sans arrivée d'établissement universitaire.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 24 voix pour, les modifications des Statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Pôle d'enseignement supérieur Spectacle Vivant - Bretagne Pays de la Loire »

POINT 8 : APPROBATION DE LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE POUR LE DOCTORAT (PROCEDURE DITE DE « VAE DOCTORALE ») (APRES AVIS DE LA CR ET DE LA CFVU)

M.BERNOUSSI rappelle que la loi de 2002 sur la modernisation sociale, permet à toute personne engagée dans la vie professionnelle depuis au moins trois ans, de demander à obtenir soit tout ou partie d'un diplôme, en faisant valider les acquis de son expérience. L'Université de Nantes est engagée depuis longtemps dans cette démarche de VAE, pour l'ensemble de l'offre de formation, Licence et Master. La formation doctorale n'était pas encore concernée. Il y a eu un travail effectué par la Direction d'Appui à la Formation Continue et la Commission de la Recherche pour mettre en place cette procédure pour l'obtention du doctorat. Il fallait prendre en compte l'aspect scientifique pour le doctorat, une procédure administrative d'accompagnement et une réglementation précise. La Commission de la Recherche a examiné à deux reprises le dispositif.

M.BERNOUSSI présente le dispositif. Au niveau de l'accueil, il s'agit avant tout du département VAE de la Direction d'Appui à la Formation Continue. Ensuite, il y a la question de la recevabilité qui va être regardée selon trois critères. Tout d'abord, il y aura un examen de la recevabilité administrative, à savoir au moins trois ans d'expériences pour prétendre à la formation. Le second aspect est pédagogique et c'est l'école doctorale qui va prendre en charge cet examen. Elle va désigner un professeur ou un HDR référent qui sera chargé d'accompagner le candidat et étudier son dossier. Enfin l'aspect scientifique sera examiné par la Commission de la Recherche qui devra statuer. Il y a donc une contractualisation entre le candidat à cette VAE et la Direction d'Appui à la Formation Continue. Il a un an maximum pour faire cette validation avec un tarif tous frais compris de 3200€. Une fois la validation effectuée, il y a une inscription à la scolarité, un accompagnement méthodologique et scientifique et une soutenance.

Cette procédure a été discutée par la Commission de la Recherche et validée à l'unanimité, ainsi qu'en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

M.BERNOUSSI précise qu'un document a été déposé sur le Prodoc, qui ne concerne pas la procédure en elle-même, mais qui explique ce qu'est la VAE doctorale.

MME TRICHET souligne que lorsqu'elle a regardé ce point, il y a une semaine, elle était gênée de voir que le point était basé sur un autre document qui n'était pas mis à disposition. Elle l'a demandé à **M.AVERTY**, qui l'a fait déposer sur la plateforme et elle l'en remercie. **M.BERNOUSSI** souligne que le point est à la jonction des instances Commission de la Recherche, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et Conseil d'Administration.

MME OBLE souligne que la VAE est un très bon dispositif même si effectivement elle constate une baisse des demandes de VAE. Depuis 2011 et accentué en 2013, il y a un plan de relance sur la VAE. Sur l'Enseignement Supérieur, il y a eu un rapport de la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance, selon lequel, en 2013, 3900 personnes ont validé tout ou partie d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur, principalement en Licence et Master Professionnel. 80% étaient des salariés cadres et 20% des demandeurs d'emplois. Cette baisse des demandes de VAE s'explique d'abord parce que la France compte de plus en plus de diplômés. Ensuite, il y a une exigence de plus en plus importante des recruteurs qui fait qu'aujourd'hui, pour occuper un poste, il faut avoir le diplôme correspondant. Il y a même une tendance de déqualification. Les jeunes diplômés niveau Master, occupent des postes qui sont en surqualification. Les personnes qui pourraient véritablement bénéficier de ce dispositif, à l'espace cadre de Poleemploi, sont des demandeurs d'emplois senior, de profil autodidactes qui ont beaucoup de mal à s'engager dans ce dispositif. Ils ont tendance à demander des formations plutôt que d'entrer dans ce type de dispositif. Sur le financement, elle entend bien que le coût est supérieur pour un Doctorat, pour autant 3200€ pour les demandeurs d'emploi reste un coût élevé, la prise en charge s'élevant à 1440€. Elle souhaite savoir si pour les demandeurs d'emploi, il y aura un tarif plus bas. **M.BERNOUSSI** souligne qu'à l'Université de Nantes, il y a un tarif particulier pour les demandeurs d'emploi, même pour la VAE. **MME OBLE** revient sur l'obtention de la VAE partielle et elle souligne que dans le document, il est précisé que le financement du coût pédagogique de prescription suivie ou réalisation, peut être pris en

charge au titre de la formation continue, ce qui signifie que ce n'est pas forcément systématique. Elle a alors questionné la Direction de Polemplei. Pour la VAE partielle universitaire, normalement la formation universitaire n'est pas prise en charge dans les dispositifs CPF Polemplei ou Région, mais là, il y aurait possibilité d'un financement. Sur la durée de l'accompagnement, les 8 à 12 mois mentionnés dans le document ne sont que la durée de l'accompagnement et pas la durée totale de la VAE. Pour valider un titre ou un diplôme, il n'est pas nécessaire de passer devant un jury. Ici, dans le dispositif proposé il y a un passage devant un jury. **M.BERNOUSSI** le confirme. **MME OBLE** précise qu'il y a mise en place pour les demandeurs d'emploi, du conseil en évolution professionnelle. Aujourd'hui les organismes en charge de la formation collective sur la VAE, renvoient les demandeurs d'emploi pour que Polemplei vérifie la pertinence du dispositif VAE. Sur l'Enseignement Supérieur c'est parfois assez complexe, notamment de choisir le titre. La Région va mettre en place un service de conseil expert. Dans la période transitoire, elle souhaite savoir si Polemplei peut continuer à envoyer des demandeurs d'emploi même si ils ne sont pas forcément validés. Au-delà de la VAE, elle estime que la France n'accorde pas assez de place et de droit au Doctorat. Elle cite le vadémécum et estime elle aussi, que le diplôme doit apparaître dans les conventions collectives et doit être reconnu dans la fonction publique. Il est également nécessaire de voir une évolution des mentalités des recruteurs qui continuent à recruter essentiellement des ingénieurs ou des grandes écoles, y compris sur le secteur de la Recherche et du développement à la place des docteurs. Il y a une grande méconnaissance des entreprises sur ce que peuvent apporter les docteurs. **LE PRÉSIDENT** remercie pour cette vision d'expert.

MME CARON estime qu'il est très important qu'il y ait une soutenance. Se discutent à l'heure actuelle le décret et l'arrêté correspondant à la formation doctorale. La version précédente édulcorait cette soutenance et entendait permettre à des personnes ayant travaillé par ailleurs, d'avoir le doctorat sans passer par la procédure, qui est garante de la qualité du doctorat.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, la procédure de validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle pour le Doctorat telle que présentée.

POINT 9 : PRESENTATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2016 (APRES AVIS DE LA CFVU)

M.BERNOUSSI présente la répartition du FSDIE. Il rappelle que le FSDIE est un montant fixe prélevé sur les droits d'inscription de 16€. Cette somme est répartie entre l'aide sociale d'urgence, déléguée au CROUS, de 40.000€ et une autre part réservée aux initiatives étudiantes qui est de 273.000€ et qui se décompose en un certain nombre de rubriques. Cette répartition a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Au niveau de l'aide sociale d'urgence, déléguée au CROUS, au vu des reliquats 2014 et 2015, on voit que 194 étudiants ont bénéficié de cette aide, attribuée par le biais des assistantes sociales, avec une commission du CROUS. On voit aussi que 205 aides ponctuelles ont eu lieu. Dans la majorité des cas, il s'agit une participation aux frais d'étude qui a été demandée.

Le deuxième volet concerne le financement des associations représentatives. Chaque association qui a des élus au niveau des différents conseils aura une part fixe de 1000€ par association et 150€ par siège.

Le dernier volet concerne le soutien aux initiatives étudiantes, avec la distribution entre les grands volets, le FSDIE centralisé, les conventions annuelles avec les différentes associations étudiantes et le FSDIE décentralisé. Pour les conventions annuelles, **M.BERNOUSSI** présente la liste des associations que l'Université subventionne, avec les parts respectives. Pour 2016, il est proposé une répartition fondée sur le même montant et la même distribution. Les signatures des conventions auront lieu le mardi 1^{er} mars avec toutes les associations.

M.BERNOUSSI souligne que le FSDIE a intégré la démarche qualité de l'Etablissement avec un objectif, celui d'améliorer la qualité du service aux étudiants et de stabiliser les fonctionnements, notamment en validant très clairement l'organisation de la Commission FSDIE centralisée et la procédure de traitement d'un dossier de demande de FSDIE décentralisé.

MME LALLEMENT s'interroge sur la nouvelle répartition 2016. Le FSDIE est un prélèvement d'une somme fixe sur les frais de scolarité. Il y a une constante augmentation de ces frais, alors qu'elle constate qu'en 2014/2015, la somme était d'environ 313.000 € alors que pour 2016, elle est de

287.500€. Elle souhaite savoir d'où vient le décalage. Sur le montant global de l'enveloppe FSDIE, **M.BERNOUSSI**, précise que pour cette année elle serait de 350.000€, selon une estimation de **M.BRANCHEREAU**. **MME LALLEMENT** précise que par rapport aux financements des organisations représentatives étudiantes, la somme pour 2016 serait de 7800 €, ce qui en deçà des sommes habituelles. **M.BERNOUSSI** souligne qu'il s'agit là aussi d'une estimation. **MME BELLEIL** informe que l'estimation a été faite avant les élections de février, il ne s'agit donc que d'une projection. Toute la répartition vient d'être faite selon le calcul présenté par **M.BERNOUSSI** et les organisations ont donc reçu le courrier contenant leur attribution pour le mandat qui va démarrer.

MME SAMI estime que 40.000€ par rapport à la somme totale dédiée à l'aide aux étudiants, lui semble faible. En principe, c'est entre 10 et 20%. En calculant au plus juste, on s'approcherait des 57.000€. Elle considère qu'il y a un grand nombre d'étudiants en difficulté. Depuis quelques années, pour ceux qui veulent bien répondre lors de ses cours, elle demande quels sont ceux qui travaillent, combien d'heures ils font et pourquoi sont-ils forcés de le faire. Le pourcentage d'étudiants qui travaillent est très important, le nombre d'étudiants qui précise qu'ils le font pour vivre, car ils ne peuvent pas faire autrement, est très élevé. La majorité des parents ont des moyens limités, pour ne pas dire moindres. Augmenter les frais d'inscription, ne serait pas possible pour bon nombre d'entre eux. Elle estime que 1% pour les transports, 2% pour la santé, 4% pour le logement, 5% pour l'aide alimentaire, avec seulement 40.000€ lui semble très faible. Elle pense qu'un effort pourrait être fait, quitte à diminuer certaines des dotations. Elle milite pour que ce pourcentage soit augmenté. La réponse qui lui avait été donnée l'an passé, était de dire que de toute façon, le CROUS n'utilisait pas toute la somme. Elle pense néanmoins pour l'avoir elle-même expérimentée avec un étudiant, qu'ils ne sont du tout, informés. Il faut une information beaucoup plus importante. **LE PRESIDENT** remercie pour cette intervention. Il rappelle le débat sur le CROUS et l'information que tout n'était pas consommé. L'information a été bien faite et cette année, tout a été consommé. **M.BERNOUSSI** souligne qu'à l'époque, **MME BELLEIL** et **M.PELLETIER** qui était Vice-Président Etudiant, avaient découvert que seuls 15.000€ étaient utilisés, le reste disparaissait dans les comptes de résultat du CROUS et ne bénéficiait pas aux étudiants en situation difficile. Le fait d'avoir repris en main le dossier et d'avoir réparti la somme en deux fois, a permis de voir l'enveloppe totalement consommée. **M.BERNOUSSI** précise que ce n'est pas le seul dispositif. **LE PRESIDENT** signe chaque jour des demandes de remises gracieuses ou autre exonération de frais d'inscription. Enfin, il précise que le SUMPPS étant un centre de soins, l'étudiant peut s'y rendre dès qu'il s'agit de questions de santé. **MME BELLEIL** souligne elle aussi qu'il n'y a pas que 40.000€ d'aide sociale aux étudiants. Il y a aussi les aides exceptionnelles du CROUS, de la Ville de Nantes, par le biais d'une convention pour abonder le fonds des aides spécifiques, et autres collectivités. Le dispositif est très complet et le service social « CROUS – Université de Nantes » est très fréquenté.

M.ROUX souhaite apporter un élément supplémentaire. Il fait le même constat que **MME SAMI**, avec en plus, selon lui une augmentation en proportion du nombre d'étudiants qui travaillent. Il souhaite savoir s'il y a une vision globale de cet élément, sur l'ensemble de l'Université qui pourrait donner le nombre d'étudiant qui travaille, le nombre d'heures et dans quelles conditions. **LE PRESIDENT** souligne que globalement au niveau national, 25% des étudiants travaillent de manière obligatoire, souvent un travail subi. Les chiffres pourraient être plus précis par le biais de l'Observatoire de la Vie Etudiante(OVE). **LE PRESIDENT** précise que le diagnostic est largement partagé.

MME TRICHET souligne que la somme de 40.000€ pour l'aide sociale via le CROUS était fixée comme suffisante puisqu'elle n'était jamais consommée, mais elle estime que le fait qu'elle soit consommée cette année est un indicateur qu'elle peut être réévaluée. Elle était fixée alors qu'elle aurait pu être indexée en pourcentage. Ceci pourrait être une évolution.

MME CARON estime aussi que l'enveloppe n'était pas utilisée par manque de communication. Le travail a été fait et le résultat s'en ressent. Il serait intéressant de savoir quels besoins ont les étudiants nécessitent, en santé ou encore pour les frais d'inscription. Une étude plus poussée permettrait d'offrir l'enveloppe nécessaire dans tel ou tel domaine. Il y a un certain nombre d'enveloppes ou d'aides pour lesquelles finalement, on n'a pas d'idée globale sur ces aides possibles actuelles. Ceci permettrait de savoir ce qu'il est possible de faire pour les aider. Il y a de plus en plus d'inscrits dans l'établissement qui auraient besoin qu'on les aide d'une manière diversifiée.

M.BIAIS estime qu'il faut une analyse globale. Au niveau du SUMPPS, un centre de santé a été ouvert. Il y a aujourd'hui un interne de santé public, affecté et qui est actuellement en train de travailler le dispositif de prévention collective. Il y a une augmentation des consultations médicales. Il y a un énorme travail pour essayer d'ouvrir et de développer ce centre de santé, ce qui n'est pas le cas

de toutes les universités. Il n'y a que 14 centres de santé en France, aujourd'hui. Ce genre de structure doit être consolidé et professionnalisé car elle participe au soutien global que l'Etablissement peut apporter aux étudiants. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il s'y est rendu cette semaine en compagnie de **M.BERNOUSSI** et de **M.BIAIS**.

MME TRICHET souhaite souligner que ce n'est pas pour autant qu'il faut négliger le soutien aux associations engagées dans la solidarité pour les étudiants qui sont aussi le lieu d'expression des besoins. Il faut continuer à soutenir ces associations de la même façon. **LE PRÉSIDENT** souligne que l'Université de Nantes est l'endroit où il y a le plus de vie associative en France et où il y a le plus de soutien.

M.TOUCHARD souligne qu'il ne se réjouira pas de voir que l'enveloppe pour l'aide sociale d'urgence est complètement consommée. Ceci dénote d'une forme de précarisation de la situation des étudiants. Il se dit pour une revalorisation de cette enveloppe, à rediscuter lors d'un prochain Conseil. Il revient sur la réforme envisagée durant l'année, du FSDIE avec une enveloppe commune et souhaite savoir où en est le projet. **M.BERNOUSSI** signale que ce projet n'a jamais été soumis au Conseil d'Administration.

POINT 10 : APPROBATION DES TARIFS, DONNÉS ET SUBVENTIONS

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

MME OBLE revient sur la proposition de tarif formation continue 2016/2017 et sur les intitulés des DUT dit de « formation initiale » qui coûteraient plus cher que celui en formation continue. **M.POUZAIN** pense qu'il s'agit d'une erreur. Tous les étudiants quel que soit leur âge, qu'ils soient en reprise d'étude ou pas, lorsqu'ils sont en formation initiale, doivent se voir appliquer les frais universitaires classiques. Il estime qu'il s'agit juste d'un problème de présentation et de formulation. C'est une formation continue à temps complet.

M.POUZAIN souligne que tous les tarifs de l'IUT pour la formation continue ont été réévalués et augmentés à hauteur de 15%.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 5 abstentions, les tarifs, dons et subventions détaillés dans le tableau ci-joint.

POINT 11 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES

M.BERNOUSSI présente les dossiers de remises gracieuses.

MME OBLE était déjà intervenue pour des DU, pour des demandeurs d'emploi, pour lesquels, il n'y avait pas de prix préférentiel. Les montants évoqués soulèvent le problème des DU qui ne sont pas pris en charge par l'entreprise.

POINT 12 : RENDU-COMPTÉ DES CONVENTIONS, MARCHÉS ET CONTRATS SIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT EN 2015

M.BERNOUSSI présente le rendu-compte des conventions et marchés signés par **LE PRÉSIDENT** en 2015. Il rappelle que le Conseil d'Administration a donné délégation au **PRÉSIDENT** pour signer les conventions, avec un rendu-compte chaque année.

Les conventions sont réparties par Direction et par nature. Les premières concernent les conventions gérées par la Direction des Affaires Juridiques, les Composantes et les Services Communs. Chaque année, il est procédé à un recensement de ces conventions instruites dans les Composantes ou dans les Services Communs. Depuis 2013, il y a une légère tendance à la baisse, souvent parce qu'il n'y a pas suffisamment de remontées. Pour 2015, 794 conventions ont été conclues contre 820 en 2014. Cette baisse de 3% ne se répercute pas de la même façon. Il y a une hausse de 5.8% du nombre de conventions instruites par la Direction des Affaires Juridiques, et une baisse de celles faites en Composantes. Les partenaires avec qui les conventions sont signées, sont soit des partenaires privés, des associations, ou encore des partenaires institutionnels.

Pour les conventions instruites pour la Recherche, ce sont des actes d'engagement signés par **LE PRÉSIDENT** ou son délégataire : ce sont soit des conventions de subvention, soit des contrats

de collaboration soit des contrats de prestation. 444 contrats ont été signés en 2015 contre 472 en 2014. Ces contrats représentent 30 millions d'euros en tout. Or ce chiffre est légèrement déformé car il y a 11 millions d'euros en lien direct avec toutes les démarches Recherche Formation Innovation (RFI).

Pour les conventions instruites par la Direction des Affaires Financières, il y a 103 marchés publics qui passent par la Commission des Marchés. Le montant pluriannuel est de 21 millions d'euros. Il lui semble important de relever qu'au niveau des territoires, la part la plus importante se situe au niveau de la Région des Pays de la Loire, ce qui montre encore une fois, que l'Université est un acteur économique important.

MME OBLE s'interroge au vu notamment de la répartition des ressources propres de la Recherche, et elle voit que les collectivités territoriales sont le plus gros financeur. Il y a eu un changement de majorité récemment, et elle souhaite savoir ce qu'il va advenir de l'appui du Conseil Régional sur la Recherche. **LE PRESIDENT** se dit attentif à cette question. Il a rencontré le nouveau Président de la Région, le 8 février dernier, en mettant un certain nombre d'arguments et d'éléments dans la discussion et notamment la quantification de tous les contrats signés avec la Région, de manière à fidéliser ceci. La stratégie Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation, est plus lisible au niveau régional, qu'au niveau national. Il souligne qu'il faut pérenniser les moyens attribués à l'Etablissement. Il n'y a pas eu d'engagement à l'euro près mais il n'a pas senti non plus de remise en cause. Pour autant, il souhaite rester extrêmement vigilant sur la manière de faire. Il y a une politique de rattrapage par rapport à d'autres régions, qui ne se voit pas ailleurs, y compris chez les voisins. Il faut absolument la continuer. **MME OBLE**, qui est membre du CESER, informe que le dossier ne fait pas partie des plans d'urgence de la nouvelle majorité.

MME DRONNEAU remercie pour cette présentation des conventions. Elle s'étonne que les services centraux n'arrivent pas à obtenir l'exhaustivité de tout ce qui est signé au nom de l'Etablissement. Elle s'interroge sur un outil commun qui permettrait à chacun de s'y retrouver et de savoir qui fait quoi sur une convention, qui est en charge du suivi, à quel moment elle est enfin signée par toutes les parties. Tout ceci provoque des délais par rapport à la récupération de recettes. **M.BIAIS** précise qu'il y a un outil prévu pour dématérialiser les conventions. Il espère qu'au moment du déploiement, il ne se verra pas accusé de « centralisation ». Il partage le diagnostic évoqué et l'objectif de cet outil est de non seulement dématérialiser mais aussi de revoir le circuit de traitement des recettes. Aujourd'hui, l'Etablissement n'a pas la garantie que l'intégralité de ce qu'on doit facturer le soit bien. La recette à l'Université est parent pauvre du système, ceci est culturel. On retrouve encore dans certains locaux, des chèques non encaissés de 2008, en rapport notamment avec la formation continue. Il faut aussi développer et promouvoir le paiement en ligne. **M.DRUE** et **M.BRANCHEREAU** ont fait de la refonte du circuit de traitement de la recette, une priorité dans le cadre du projet GBCP. L'Etablissement perd de l'argent chaque jour du fait d'un mauvais circuit de traitement. Il faut aussi faire du contrôle a posteriori, pas systématique mais plutôt aléatoire, pour vérifier qu'en proximité comme en central, on facture l'intégralité de ce qui doit l'être.

MME CARON souhaite plus de précisions sur les démarches RFI, car la Région est aussi concernée. Ensuite sur les conventions instruites par la Direction des Affaires Juridiques, il y a une ligne de la page 5, intitulée « Convention de reversement dans le cadre de la politique de site - mise en place de l'UBL » d'un montant de 464.000 € qui l'interroge. Enfin, elle souhaite savoir s'il y a eu une réactivation du cabinet pour le projet IDEX. **M.BERNOUSSI** précise que pour la convention UBL, ceci a été présenté lors du budget sur la masse salariale. **LE PRESIDENT** souligne qu'il s'agit des 112 postes répartis sur 3 ans, où l'Université de Rennes 1 et l'Université de Nantes ont servi de boîte aux lettres. **LE PRESIDENT** informe que le prestataire pour l'IDEX UBL+ n'a pas été sollicité à nouveau. **M.BERNOUSSI** souligne que l'Université de Nantes est porteuse de quatre RFI comme établissement principal de l'ensemble des RFI mis en place. Elle est partenaire principal d'un certain nombre et non associée à certains. Ces RFI sont des financements de la Région, et une participation de différents établissements. Aujourd'hui, tous ces contrats pour les RFI ont été signés. Les thématiques portées par l'Université sont le numérique, Bioregate, Alliance Europa, industrie culturelle et créative. **LE PRESIDENT** rappelle la vigilance sur la cohérence de cette politique.

M.POUZAINT rebondit sur le changement de majorité au Conseil Régional. Compte tenu du contexte des finances de l'Université, et de la dynamique du territoire, il souligne qu'il sera particulièrement vigilant et exigeant sur les choix qui seront faits. Il n'est nullement question de faire un procès d'intention, mais il faut rappeler un certain nombre de points durs. Comme rappelé dans les conventions, le financement des collectivités n'est pas seulement en terme financier, mais aussi en termes d'accompagnement, de dynamique de territoire. La Région finançait jusqu'à présent par un grand

nombre de modalités différentes, qui permettaient d'accompagner largement la dynamique de l'Université, secteur des Sciences humaines et sociales compris. Il sera vigilant pour qu'il n'y ait pas de remise en cause des financements, comme par exemple pour financer un colloque sur le genre comme c'est le cas actuellement, ou encore financer un laboratoire « religion athéisme » avec un diplôme universitaire qui y est adossé. La diversité et l'impact de l'Université doivent être bien pris en compte. Même si il se dit en désaccord avec l'équipe de la Présidence de l'Université sur certains dossiers, il informe d'une solidarité totale sur ce point-là. Il montra au créneau si besoin.

MME SAMI s'interroge sur un intitulé de la page 5, « convention de subventionnement association UBL ??? ». **M.BRIOLET** informe qu'il s'agit d'une coquille du document.

LE PRESIDENT remercie les administrateurs pour la confiance accordée en 2012, en lui déléguant les compétences en matière de convention. Au vu du volume de conventions signées, la présentation avant signature au Conseil d'Administration est un réel frein.

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

- **Listes électorales UBL** : **MME CARON** explique avoir fait parvenir au **PRESIDENT** un message indiquant qu'il y avait beaucoup de dysfonctionnements dans les inscriptions sur les listes électorales de l'UBL. Ceci pose un gros problème pour le CNRS puisque les électeurs n'étant pas sur les listes électorales, comment faire pour présenter des listes de candidats ? Un grand nombre de personnes n'a pas été inscrit au niveau des listes de l'UBL. Elle précise qu'à l'Université de Nantes il y a très peu de difficultés, alors qu'Angers et Rennes sont largement concernées. Elle explique qu'elle ne sait toujours pas qui elle peut présenter alors même que le délai pour le dépôt des candidatures est fixé à lundi 29 février. Il y a un gros souci matériel, les agents CNRS sont profondément lésés dans cette situation. **LE PRESIDENT** revient sur le courrier rédigé par **MME CARON**, du 22 février, qui fait suite à une première alerte sur les sites d'Angers et de Rennes. Il explique avoir demandé à **MME PENISSON** de faire le point. Il confirme que le travail a bien été fait à Nantes, il reste des petits points liés à des problèmes de date de naissance notamment ou des nouveaux arrivés, qui restent à la marge. Il a échangé avec **MME DAVID** du CNRS, sur le sujet pour insister et que le problème soit résolu le plus rapidement possible auprès des établissements. **MME CARON** s'interroge sur la manière de présenter les listes dans une telle situation. **LE PRESIDENT** souligne qu'il ne peut pas intervenir à la place des universités d'Angers ou de Rennes. **MME CARON** s'interroge sur la possibilité d'un recours. **MME PENISSON** précise qu'il suffit simplement pour l'agent qui n'est pas inscrit de faire une demande de rectification auprès de l'UBL. Les demandes de rectification sont possibles jusqu'au jour du scrutin. Elle invite **MME CARON** à mettre les agents même non-inscrits dans la liste de candidature, et demander simultanément l'inscription de l'agent au bureau des élections UBL. **MME CARON** précise que la communication avec le bureau UBL est difficile, et que de nombreuses demandes sont à ce jour en attente. **LE PRESIDENT** propose d'envoyer un message aux collègues des universités concernées, afin de rectifier la situation. **MME TEXIER** souligne que la qualité de candidat dépend de la qualité d'électeur. L'agent se porte candidat et au moment de la vérification par le bureau des élections de la qualité d'électeur, celle-ci sera assurée.
- **Les dépêches AEF** : **M.GUEVEL** précise que depuis maintenant plus d'un mois, il constate sur certaines dépêches AEF qu'il y a cette notion « d'université de Recherche ». Il se dit surpris que l'AEF se permette de caractériser de la sorte certaines universités. Sur les universités dites intensives en Recherche, **LE PRESIDENT** souligne qu'il y a des petits lobbyings, même au sein de la CPU, ce qui explique la difficulté. Certaines se qualifient de petites et moyennes, d'autres intensives en Recherche. Il y a une vraie cacophonie. Le critère tel qu'il est avancé est l'appartenance à la League of European Research Universities (LERU). Ceci est basé sur les classements internationaux notamment celui de Shanghai, et 3 ou 4 en France, qui font partie de la LERU. Son Président est celui de Strasbourg. Il s'agit d'une entité européenne qui va peut-être s'étendre avec un certain nombre de critères, avec la position dans les classements. C'est une sorte de lobbying assez écoutée par le Ministère aujourd'hui. Elle existe depuis bien longtemps même si elle est mise en avant aujourd'hui, car dans le débat sur la sélection notamment, ils ont des postures communes. Si il a été invité le 7 janvier dernier, c'est parce que l'Université de Nantes arrive à cette limite de critères pour entrer dans ces universités intensives en Recherche. Mais attention à ce critère, qui pourrait signifier que tous les autres établissements ne font pas de Recherche ou que certains ne sont voués qu'à faire de la formation par exemple. Il faut se méfier de cette visibilité. Au mois de janvier avec

les Inspecteurs du Ministère, il y avait un débat binaire « Recherche - formation », alors que **LE PRESIDENT** leur a expliqué que ce dont il s'agit c'est Recherche et formation en lien avec le territoire. Le profil de l'Etablissement est en fait un trépied.

- **La sélection en Master** : **M.GUEVEL** souhaite connaître la position de l'Université de Nantes au sujet de cet imbroglio. **LE PRESIDENT** souligne qu'il a eu la réponse de **MME VALLAUD-BELKACEM** lors de sa visite à l'IUT de La Roche sur Yon hier, pour expliquer ses propos à l'Assemblée Nationale, où il y a des éléments de justifications. C'est un exercice qui n'était pas très facile pour elle. Il répète la position, à partir du moment où l'on se trouve dans un système LMD, lorsque l'on rentre en Master, on rentre en Master. La sélection entre le Master 1 et le Master 2, est un élément bâtard, qui fait suite à des pratiques liées au DESS et DEA qui n'ont jamais été réformées car il n'y a jamais eu de courage politique, de manière à éviter les aspects juridiques qu'on a aujourd'hui. En tout état de cause, si l'on est obligé de prendre tous les étudiants de Master 1 en Master 2, l'Etablissement ne pourra pas. La loi restrictive des formations sélectives qui pourraient permettre de garder le fonctionnement actuel impose une réponse. **LE PRESIDENT** souhaite répondre pour l'Université de Nantes, qu'on ne répond pas et que tous les Masters pourraient être soumis à cette règle, pour éviter de jouer le jeu de cette hypocrisie ancienne, qui fait qu'aujourd'hui on est à la merci d'une décision juridique et d'un imbroglio impossible. Une dépêche va paraître contenant la position des Vice-Présidents Formation au plan national, qui ont voté à l'unanimité cette position en disant qu'il faut clarifier les choses.
- **Le suivi de carrière** : **M.GUEVEL** s'interroge sur le processus mis en place et le calendrier annoncé par les sections CNU. **MME LE FICHANT** précise qu'il y a eu un moratoire adopté par la Commission Permanente du CNU en décembre dernier qui démontre qu'il n'y a aucun intérêt à un suivi de carrière uniquement basé sur du volontariat des sections et des enseignants-chercheurs. Ceci générerait pour le CNU une masse de travail qui n'était pas possible. A priori, il n'y aura pas de suivi de carrière pour l'année 2016.
- **La situation de l'IRFFLE** : **M.ROUX** évoque la rencontre avec les personnels pour leur présenter un certain nombre de décisions. Il souhaite avoir des éléments sur les décisions prises pour cet institut et connaître les conséquences tant pour les personnels, BIATSS ou enseignants-chercheurs, enseignants contractuels qui sont très nombreux ou même étudiants. Il voudrait connaître l'incidence sur le projet Nouveau Tertre, puisque le projet a été construit avec l'IRFFLE dans l'état actuel. Il évoque des inquiétudes visibles sur le terrain. **M.BERNOUSSI** rappelle que l'IRFFLE a traversé une période de crise assez importante et qu'à la veille de la rentrée, il y avait 300 étudiants étrangers qui étaient à Nantes, sans aucun personnel pour faire les emplois du temps et assurer la rentrée. Il a fallu une réaction rapide, et il remercie en ce sens **M.BIAIS** qui a délégué en urgence un personnel pour assurer la rentrée. L'IRFFLE présente de nombreuses problématiques. C'est une sorte de Composante de l'Université mais qui est en fait un département de formation créé à titre provisoire depuis 2004, qui n'a jamais été changé. Au vu des statuts de ce département, la raison même de sa création, n'existe plus. Le préambule des statuts dit clairement que « l'IRFFLE est créé comme composante, département de formation pour être la composante d'adossement du Master mention Lettre et Langage, spécialité Français Langue Etrangère ». Ce Master n'existe plus aujourd'hui. Enfin, **M.BERNOUSSI** précise qu'il y a un laboratoire adossé à cet institut, de manière non statutaire. Ce laboratoire au regard du poids régional, comporte quatre enseignants-chercheurs de l'Université de Nantes dont uniquement deux de l'IRFFLE et deux publiant et une dizaine de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO). La Recherche existe en terme d'écriture, mais pas en réalité puisqu'il n'y a que deux enseignants-chercheurs au sein du laboratoire qui est quand même très déséquilibré par rapport à l'UCO. L'évaluation HCERES est en cours et il faudra la prendre en compte. **LE PRESIDENT** souhaite insister sur l'évaluation HCERES, et dire que l'on ne peut pas statuer tant que l'on n'a pas le dossier d'évaluation et le positionnement du laboratoire qui est un élément important dans la décision. **M.BERNOUSSI** souligne que l'IRFFLE est composé de certaines entités. Il y a à la fois un centre de langue qui a des particularités et qui fait du Français Langues Etrangères pour les étudiants étrangers qui viennent à l'Université de Nantes. L'idée au vu de tous ces éléments, et au vu de tout ce qui se passe au niveau national, est de revenir à un centre de langue très concentré sur la mission première et la stratégie de l'Université au niveau des étudiants étrangers qui viennent en France. Il pourrait s'agir aussi d'instituer au sein de l'Université de Nantes un grand service commun de langue qui ferait à la fois les langues pour les étudiants qui partent vers l'étranger et le français langue étrangère pour les étudiants étrangers. Le Master doit rejoindre une vraie composante qui a une

dynamique Formation Recherche. Le laboratoire a été intégré de façon informelle non statutairement depuis 2004. Adossé à une Composante où il y a une vraie dynamique, ce laboratoire pourrait certainement se développer différemment. Il évoque la mise en place d'un dispositif afin de recevoir tous les personnels, un par un et il en profite pour remercier tous les services, notamment la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social et la Direction des Affaires Juridiques. Il explique qu'à part le laboratoire qui s'interroge sur son avenir, les personnels étaient dans la même direction que l'équipe présidentielle. **MME LE FICHANT** ajoute qu'un calendrier a été mis en place qui permettra aux personnels administratifs qui le souhaitent de participer au mouvement académique ou au mouvement interne. Pour les personnels enseignants, ils seront reçus individuellement selon leur demande. **M.GUEVEL** rappelle qu'il appartient au Pôle LLSHS et même à sa gouvernance, et il souligne que **M.KERSAUDY** l'actuel Directeur de l'IRFFLE en fait aussi partie. Il indique suivre tous les développements autour de cette question depuis près d'un an. Il soutient totalement la démarche engagée par l'équipe présidentielle sur ce sujet et le devenir de l'IRFFLE. Pour avoir échangé avec l'actuel Directeur de l'IRFFLE, il souhaite informer les administrateurs qu'il soutient et accompagne aussi cette démarche car la situation n'est plus tenable. Le modèle est complètement aberrant et il faut en sortir, tout en se préoccupant des situations et bien accompagner les agents.

- **Les autorisations de cumul** : **M.POUZAIN** informe que l'Université Catholique de l'Ouest a prévu des formations dans l'agglomération nantaise. Il souhaite savoir si **LE PRESIDENT** signera des autorisations de cumul pour les enseignants de l'Université de Nantes sur des postes statutaires, qui iraient « faire des ménages » dans cette formation qui a sûrement beaucoup d'intérêt. Dans le service statutaire, il y a des obligations et une certaine déontologie à avoir. **LE PRESIDENT** précise qu'il n'y a pas de guerre « public-privé », chacun garde sa place. L'implantation d'un campus sur la ville de Rezé n'est pas une vraie concurrence avec ce qui est développé à l'Université de Nantes. Sur l'autorisation de cumul, il précise qu'il y en a beaucoup aujourd'hui, et ce n'est pas propre à l'Université Catholique de l'Ouest. Il souhaite préciser que ces implantations ne sont pas faites en dialogue avec les établissements, contrairement à ce qui est parfois rapporté. Il se dit vigilant pour que ce soit sur un site distant, et pas face aux Composantes de l'Université. **M.POUZAIN** revient sur les autorisations de cumul, et précise qu'il faudra rappeler les choses. Enseignant sur un poste public, ce n'est pas uniquement donner des cours à des étudiants, c'est aussi de la pédagogie, des enseignements, de l'organisation. Aller à l'extérieur pour donner des cours, se fera au détriment du service public de formation initiale et continue de l'établissement dont on reste le salarié. **MME SAMI** signale que c'est une question qui s'est déjà posée, pas forcément pour cet établissement. D'une manière générale, elle estime que se pose aussi le problème des enseignants de l'Université de Nantes qui servent de caution à des formations extérieures. C'est un droit de chacun de faire des heures complémentaires s'il en a envie, en même temps, il y a un certain nombre d'institutions publiques ou privées qui vivent aux dépens de l'Université et qu'on aide à vivre. Il y a grand nombre de formation qui ne pourraient pas se faire si certains collègues de l'Université n'allaient pas faire des heures complémentaires. La question de cumul relève même de l'éthique parfois. Elle souhaite qu'une position soit prise rapidement. **LE PRESIDENT** précise que dans le cas d'une Composante de l'Université, il avait souhaité que la Composante se positionne. Les premiers concernés sont selon lui, les Composantes. Par rapport au privé, il souhaite apporter deux éléments, qu'il défendra jusqu'au bout. La qualité doit être là et il ne peut nullement cautionner des formations qui ne seraient pas de qualité. Le privé ne doit pas être un recours subit pour un étudiant, parce que le public n'a pas été en mesure de proposer un parcours. **MME SAMI** estime que ceci ne répond pas à la question du positionnement du Conseil d'Administration. **M.BERNOUSSI** estime que l'autorisation de cumul est un sujet compliqué sur lequel il est difficile de se positionner de façon absolue. Il y a des autorisations de cumul qui sont concevables et d'autres moins. Sans forcément se positionner, il y a un suivi de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social. Toutes les demandes qui remontent à la signature du **PRESIDENT** sont analysées et passent par le biais des Directeurs de Composantes. En revanche, il n'est pas possible de contrôler lorsque l'employeur secondaire prend l'enseignant sans exiger cette autorisation de cumul. **MME DRONNEAU** souligne que ceci reste une obligation pour chaque personnel d'avoir cette autorisation de cumul pour aller travailler ailleurs. **MME LE FICHANT** estime qu'il est difficile de mettre un veto absolu à un enseignant mais peut être en termes de communication, rappeler et insister sur le fait que toute activité effectuée en dehors de l'Université doit faire l'objet d'une demande de cumul. **M.MENUET**

précise que pour l'Université Catholique de l'Ouest, l'Université d'Angers a refusé de signer les autorisations de cumul.

- **LMD : MME OBLE** revient sur le débat précédent et souligne qu'avant la mise en place du système LMD, la maîtrise était un diplôme reconnu « bac+4 » dans les recrutements. Aujourd'hui, le niveau « bac+4 » n'existe plus, hormis quelques niches rares. Si une sélection doit s'opérer, elle doit se faire entre la Licence et le Master 1. A partir du moment où les étudiants entrent en Master 1, cela signifie qu'ils peuvent sortir avec un Master 2.
- **L'avenir des universités de Recherche : MME CARON** estime que c'est déjà préétabli par ce qui est en train de se préparer sur les labellisations des ComUE en IDEX et en Isite. Il est prévu une dizaine d'IDEX, universités de Recherche pluridisciplinaires et une dizaine d'Isite avec des options de Recherche beaucoup plus restreinte et très en lien avec les territoires. Elle souhaite connaître la perspective qui est offerte à la ComUE UBL dans ce cadre-là, et pour la prochaine vague de PIA qui va avoir lieu l'an prochain. **LE PRÉSIDENT** précise que ces éléments sont connus depuis 2010, sur les IDEX et les Isite. Il n'y a aucun lien entre la ComUE et le jury. **LE PRÉSIDENT** précise que la ComUE n'est pas porteuse du projet, mais que chaque Etablissement sera porteur. Il y a trois Isite donc trois établissements porteurs. **MME CARON** s'interroge sur l'Université de Nantes, et la manière dont elle va prévoir la perspective d'une labellisation Isite. **LE PRÉSIDENT** précise que l'Université dépose un dossier le 8 mars 2016.

LE PRÉSIDENT informe qu'il s'agit du dernier Conseil d'Administration de cette mandature. Il en profite pour remercier les administrateurs qui sont là depuis 2012 et celles et ceux qui se sont greffés au gré des carrières professionnelles des uns ou des autres. Il remercie le dialogue qui a eu lieu au sein de cette instance, parfois jugé un peu long pour certain, mais nourri et cela lui paraît indispensable d'avoir une vraie instance d'échange. Il a fallu faire progresser l'Etablissement, chacun prenant ses responsabilités. Il revient sur le vote d'aujourd'hui à l'unanimité sur le compte financier. Il sait que les difficultés sont là, tout n'est pas rose et l'effort sur le terrain est bien présent. Il retient le signe fort adressé ce matin par les administrateurs, en reconnaissant la capacité aujourd'hui de pouvoir investir, accompagner les équipements, accompagner le développement et les choix des étudiants. C'est une récompense pour chacun, au plus profond de l'Etablissement pour la professionnalisation des services, pour les choix stratégiques qui ont été faits. Ce mandat aura été celui, alors même que les contraintes sont extrêmement fortes, de la remise en état de l'Etablissement et de sa capacité à pouvoir se développer. Il remercie les administrateurs d'avoir joué jusqu'au bout, et ce n'est pas toujours facile, leur rôle en ayant une vision globale de l'Université, sans avoir défendu des points spécifiques relevant du secteur qui les a élu ou désigné.

Il souhaite remercier particulièrement les services pour avoir vraiment optimisé le fonctionnement de cette instance, pour avoir professionnalisé là aussi et avoir permis l'acquisition de plus grand nombre de documents pour pouvoir prendre les décisions en conséquence, et notamment **MME PENISSON** qui a eu cette responsabilité, sans oublier les uns ou les autres. La qualité des interventions est particulièrement élevée car la capacité à pouvoir réagir a été améliorée. Il prend l'exemple du budget qui est un domaine particulièrement abscond voir ésotérique et les présentations ainsi que le travail qui est fait par les services, permet à chacun de prendre les bonnes décisions, en pleine connaissance de cause. Il remercie sincèrement chacun pour son engagement.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 11 h 10.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

